

<https://enseignants.se-unsa.org/Handicap-et-dependance-les-prestations-de-la-MGEN>



# Handicap et dépendance : les prestations de la MGEN

- Qualité de vie au travail - Santé au travail -

Date de mise en ligne : lundi 18 décembre 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Vous ou vos ayants droits (enfant, conjoint, concubin) rencontrez des problématiques de handicap ou/et de dépendance ?

La MGEN peut vous aider à y faire face.

La MGEN propose des prestations, notamment des aides financières pour :

- les équipements spéciaux (ex. : aménagement du véhicule) ;
- l'intervention d'une tierce personne ;
- l'intervention d'une technicienne sociale et familiale ou d'aides ménagères à domicile.

La MGEN participe également à la réservation de lits ou de places dans le secteur médico-social (ex. : Ehpad). Elle organise aussi des séjours en centres de vacances pour les adultes et les enfants en situation de handicap.

Bon à savoir !

Les prestations « Handicap/Dépendance » de la MGEN concernent certains personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, à savoir :

- les fonctionnaires actifs ou retraités ;
- les contractuels en activité et rémunérés sur le budget de l'État.

Pour bénéficier de ces prestations, il n'est pas nécessaire d'avoir choisi la MGEN comme protection sociale complémentaire (« mutuelle santé »).

Pour en savoir plus sur ces prestations et leurs conditions d'octroi, vous pouvez consulter [la plaquette de la MGEN](#).